

Ferme éolienne des Cabirolles

Le projet se situe sur les communes de Balanzac, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet.
Le choix de la zone d'implantation du projet a été guidé par plusieurs critères :

Etat de l'éolien terrestre

Puissance installée et objectifs en Nouvelle-Aquitaine



2,11 GW

4,5 GW

Production au 31 décembre 2023 /
Puissance installée au 31 décembre 2025

Objectifs
pour 2030



Distance d'éloignement aux habitations :
600m minimum

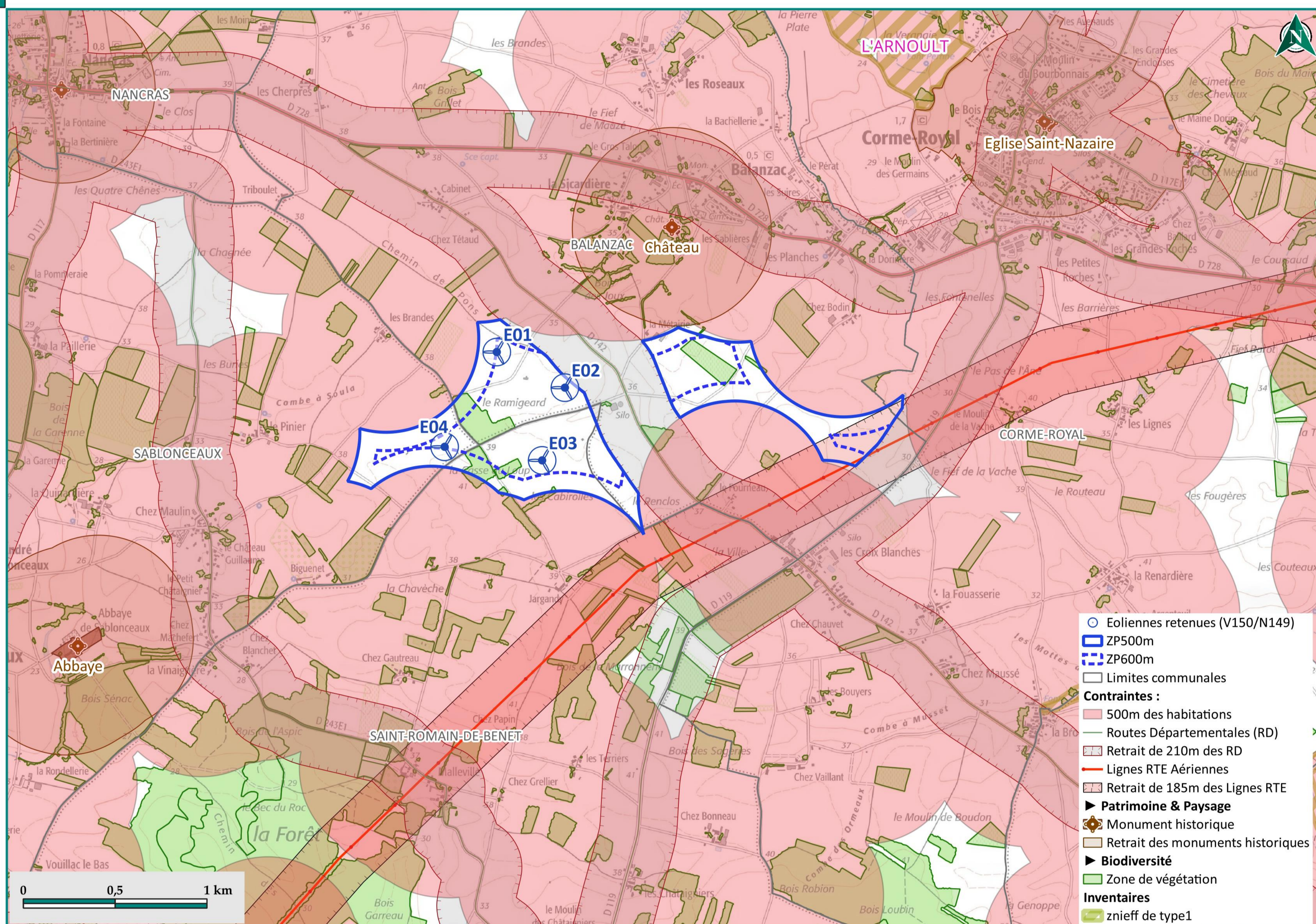


Potentiel de **4 à 8** éoliennes
(Implantation d'éoliennes V150/N149
avec une hauteur en bout de pale de
200m)



Bon gisement de vent

Zone du projet et d'implantation des éoliennes



Historique et planning

Novembre
2024

Premiers contacts avec les mairies de Balanzac, Corme-Royal, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet - dans le cadre du projet

Janvier
2025

Rencontre avec le maire de Balanzac et échanges sur le projet de développement de la Ferme éolienne (FE) des Cabirolles

Avril
2025

Lancement des études environnementales, avec le bureau d'études Altifaune

Juillet
2025

Lancement des études paysagères, avec le bureau d'études Sillage

Septembre
2025

Lancement des études acoustiques, avec le bureau d'études Erea Ingenierie

Janvier -
Février
2026

Proposition d'entrée au capital de la Ferme éolienne des Cabirolles auprès des 3 communes d'implantations et des 2 EPCI concernés

Février
2026

Réunion à Sablonceaux pour présenter le projet aux mairies d'implantation et à la CA de Royan Atlantique

Février-
Mars 2026

Relevés du niveau sonore ambiant au niveau des habitations les plus proches de la zone du projet

Été 2026

RDV de cadrage avec la DREAL. Comité de projet réglementaire. Envoi du Résumé Non Technique

Septembre
2026

Dépôt prévisionnel de la demande d'Autorisation Environnementale du projet de la FE des Cabirolles

Les études

Environnementale

Le bureau d'études Altifaune a été missionné en avril 2025 pour réaliser l'étude environnementale sur la zone de projet, c'est-à-dire l'étude de la Faune et la Flore durant l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces. Ces investigations environnementales vont se terminer en été 2026.

Paysagère

Le bureau d'étude paysager Sillage a été missionné en juillet 2025. L'étude paysagère consiste à comparer différents scénarios d'implantation et de réaliser des photomontages à partir des points de vue représentatifs des enjeux paysagers. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

Acoustique

Le cabinet acoustique Erea Ingénierie a été missionné en septembre 2025. Un expert est intervenu sur site en février-mars 2026 pour réaliser des mesures sans les éoliennes depuis les habitations les plus proches de la zone de projet.

Il a modélisé ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française (+5 dB le jour ; +3 dB la nuit).